



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1881

Création d'une nouvelle école maternelle Louis Pasteur - Fusion des écoles et des périmètres des écoles maternelles Olympe de Gouges et Louis Pasteur engendrant la fermeture de l'école maternelle Olympe de Gouges - Lyon 8e

Direction de l'Education

**Rapporteur** : Mme LEGER Stéphanie

**SEANCE DU 7 JUILLET 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme POPOFF Sophia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAl, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1881 - CREATION D'UNE NOUVELLE ECOLE MATERNELLE LOUIS PASTEUR - FUSION DES ECOLES ET DES PERIMETRES DES ECOLES MATERNELLES OLYMPE DE GOUGES ET LOUIS PASTEUR ENGENDRANT LA FERMETURE DE L'ECOLE MATERNELLE OLYMPE DE GOUGES - LYON 8E (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre du projet urbain de Mermoz Sud, la Ville de Lyon va procéder à la démolition, à la reconstruction et à la réhabilitation des établissements scolaires dans ce quartier.

L'actuel groupe scolaire Louis Pasteur, composé d'une école maternelle à 5 classes et d'une école élémentaire à 14 classes sera le premier concerné par cette restructuration dès la rentrée de septembre 2022.

Durant les travaux de démolition puis de reconstruction, il est prévu d'accueillir le groupe scolaire Louis Pasteur sur le site de l'école maternelle Olympe de Gougues, située au 209 avenue Général Frère.

Dans le cadre de cette relocalisation, dès la rentrée scolaire de septembre 2022, en accord avec l'Inspection académique du Rhône, les deux écoles maternelles Louis Pasteur et Olympe de Gougues vont fusionner pour n'en faire qu'une. Cette dernière sera dénommée l'école maternelle Louis Pasteur, et sera composée de 8 classes (5 classes de l'actuelle école maternelle Louis Pasteur et 3 classes de l'actuelle école maternelle Olympe de Gougues).

En conséquence, il convient de procéder à la fermeture administrative de l'école maternelle Olympe de Gougues, l'Inspection académique du Rhône ayant décidé de nommer une direction unique pour la nouvelle école maternelle Louis Pasteur.

Par ailleurs, pour la rentrée 2022, il convient de fusionner les périmètres actuels des deux écoles maternelles Louis Pasteur d'une part et Olympe de Gougues d'autre part et ainsi, de faire coïncider le périmètre de la nouvelle école maternelle Louis Pasteur à celui de l'actuelle élémentaire, conformément au document joint au rapport.

Vu l'article L 2121-30 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 212-1 du code de l'éducation ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

**a) - Dans les VISAS :**

- Supprimer :

« Vu l’avis du Préfet en date du XXXX ; »

**DELIBERE**

- 1- La modification des périmètres pour l’école Maternelle Louis Pasteur à compter de la rentrée scolaire 2022/2023, est approuvée.
- 2- La fermeture de l’école maternelle Olympe de Gouges, à compter de la rentrée scolaire 2022/2023, est approuvée.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET